

GUIDE PRATIQUE DES ACTIVITÉS

SCOLAIRES

PÉRI et EXTRASCOLAIRES

Horaires du service : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 en mairie



Tél Mairie : 03.26.08.23.45

Tél service : 03.26.08.06.56

Mail service : affaires-scolaires@ville-tinqueux.fr

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS 2019-2020

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

La ville de Tinquieux organise l'accueil des enfants dans les structures municipales tout au long de l'année. Vous trouverez dans ce dossier de nombreux renseignements sur l'offre péri et extra-scolaire que la ville réserve aux plus jeunes.

Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des horaires, des modalités d'inscriptions et des tarifs de ces différents services.

Chaque dossier est téléchargeable sur le PORTAIL FAMILLE ou est à retirer en mairie.

Après lecture du règlement intérieur, le dossier complet peut être déposé auprès du service des affaires scolaires, péri et extra-scolaire ou scanné et envoyé par mail à l'adresse suivante : affaires-scolaires@ville-tinquieux.fr
Tout enfant inscrit hors délais ne pourra fréquenter les activités qu'après confirmation par le service.

Pour faciliter vos démarches pensez à vous inscrire sur le Portail Famille à l'aide de votre numéro de dossier figurant sur vos factures ou en cas de 1^{ère} inscription directement au service.

Scolaire

Inscriptions du 6 mai au 14 juin 2019 en mairie

Pièces à renseigner et à retourner

- Fiche d'inscription et pièces justificatives

Les horaires scolaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

8h30-11h30 / 13h30-16h30

Périscolaire

(Restauration et service municipal d'accueil)

Inscriptions du 17 juin au 26 juillet 2019 en mairie

Les menus seront disponibles sur l'application « Ville de Tinquieux »

Pièces à renseigner et à retourner pour la restauration

- Règlement intérieur périscolaire
- Fiche inscription
- Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017
- Prestations familiales (APL, Allocations familiales...)
- Pension alimentaire
- RIB, si prélèvement

Aucun justificatif de ressources à fournir pour les personnes extérieures à Tinquieux ou pour les repas occasionnels

Pièces à renseigner et à retourner pour le SMA (matin ou soir)

- Règlement intérieur périscolaire
- Fiche inscription
- RIB, si prélèvement

Les horaires périscolaires :

SMA Matin : 7h45 – 8h20

Restauration scolaire : 11h30 – 13h30

SMA Soir : 16h30 – 18h00 avec départ échelonné

(en élémentaire départ possible à 17h00, 17h30 et entre 17h45 et 18h00, si étude surveillée départ à partir de 17h45).

Extra-scolaire

Centre des mercredis (à partir de 5 ans),

Matin : Accueil échelonné de 8h à 9h00, départ échelonné de 12h00 à 12h30

Après-midi : Accueil échelonné de 13h30 à 14h00, départ échelonné de 17h00 à 18h00 (goûter compris)

Journée : Accueil échelonné de 8h à 9h00, départ échelonné de 17h00 à 18h00 (panier pique-nique fourni par les parents et goûter compris).

Vac'Sports loisirs (de 3 à 13 ans),

Accueil échelonné de 8h à 9h00, départ échelonné de 17h00 à 18h00 (repas et goûter compris)

MD'Ados (de 12 à 17 ans)

Matin : Accueil échelonné de 9h à 9h30, départ 12h00

Après-midi : Accueil échelonné de 14h à 14h30, départ 17h00

Pièces à renseigner et à retourner

Fiche inscription

Autorisation parentale

Fiche sanitaire de liaison

Attestation d'assurance extra-scolaire

Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017, prestations familiales (APL, Allocations familiales...), pension alimentaire*

*sauf si déjà fourni lors de l'inscription à la restauration.



Inscriptions au centre du mercredi EN LIGNE UNIQUEMENT :

Période 1 : du 11 septembre au 18 octobre 2019

Période 2 : du 4 novembre au 20 décembre 2019

Période 3 : du 6 janvier au 14 février 2020

Période 4 : du 2 mars au 10 avril 2020

Période 5 : du 27 avril au 3 juillet 2020

à partir du 28 août 2019

à partir du 16 octobre 2019

à partir du 18 décembre 2019

à partir du 12 février 2020

à partir du 8 avril 2020

Inscriptions au Vac'Sports loisirs et MD'Ados :

Toussaint : **à partir du 23 septembre 2019 en ligne ou 25 septembre en mairie**

Hiver : **à partir du 13 janvier 2020 en ligne et 15 janvier en mairie**

Printemps : **à partir du 9 mars 2020 en ligne et 11 mars en mairie**

Été : **à partir du 03 juin 2020 en ligne et 05 juin en mairie**

Convention signée avec la CAF pour le versement de la prestation de service
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



Tarifs

Activités	Enfants aquatintiens	Enfants extérieurs
SMA	1 €	1,50 €
SMA journée	2 €	2,50 €
SMA Occasionnel	2,50 €	3 €
SMA journée Occasionnel	3 €	3,50 €
CANTINE (tarif / jour en fonction des revenus)	8 tranches tarifaires de 0,67 € à 5,40 €	5,45 €
CANTINE Occasionnelle (tarif / jour)	6 €	6 €
MERCREDI (tarif / demi-journée en fonction des revenus) (Tarif journée avec panier pique-nique fourni par les parents)	4 tranches de 4,70 € à 7,15 € 4 tranches de 10 € à 15 €	8 € 17 €
Vac'sport Loisirs (tarif à la semaine en fonction des revenus)	4 tranches tarifaires de 58,50 € à 80 € (pour 1 enfant) 48,50 à 66 € (à partir du 2 ^{ème} enfant)	114,50 €
Md'ados (tarif / période de vacances en fonction des revenus)	4 tranches de 10 € à 25 €	30 €